



HERBICIDE

GAULOIS®

HERBICIDE DE POST-LEVÉE POUR LA GESTION DES ADVENTICES DICOTYLÉDONES ANNUELLES ET VIVACES DES CÉRÉALES D'HIVER ET DE PRINTEMPS.

- L'association de 2 sulfonilurées complémentaires parfaitement concentrées
- Une efficacité renforcée et un large spectre sur dicotylédones annuelles et vivaces, offrant une efficacité sécurisée sur la majorité des adventices problématiques des céréales
- Souplesse d'utilisation : utilisable de la sortie d'hiver jusqu'au stade DFE pour la gestion des vivaces.
- La sécurité à l'utilisation grâce au PROTECT'DOSAGE®



N° AMM :

2120131

COMPOSITION :

250 g/kg Metsulfuron-méthyl + 250 g/kg Tribénuron-méthyl - WG

FAMILLE CHIMIQUE :

Sulfonilurées (HRAC 2)

MODE D'ACTION :

Inhibition de l'acétolactate synthase

DRE :

6 h

CLASSEMENT :

Attention : SGH08, SGH09
H373 - H400 - H410

HOMOLOGATIONS :

Blés
Triticale
Epeautre
Orge
Seigle
Avoine

PROTECT DOSAGE®

Bouchon doseur développé et breveté par ROTAM AGROCHEMICAL, offrant à l'utilisateur :

- Sécurité lors de la manipulation
- Précision de dosage



PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT

PERFORMANCES TECHNIQUES :

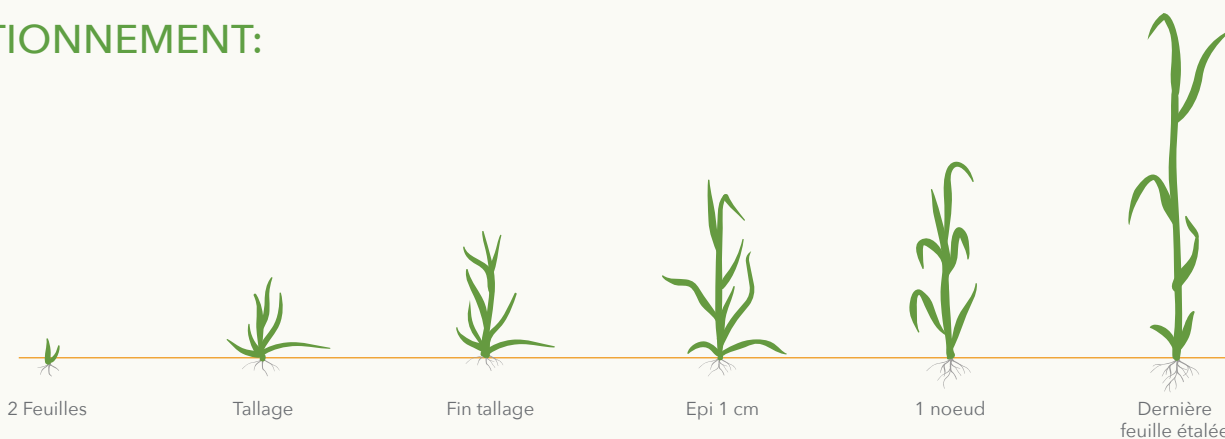
GAULOIS® associe 2 sulfonylurées complémentaires, lui offrant d'excellentes performances sur la majorité des adventices



Efficacité > 95% Efficacité de 95 à 85% Efficacité de 85 à 75% Efficacité de 75 à 65% Efficacité < 65%

Aethusa cigüe		Fumeterre		Pensée	
Agrostis des champs		Gaillet gratteron		Plantain majeur	
Alchémille des champs		Géraniums		Ravenelle	
Amaranthe sp		Jonc du crapaud		Renoncule des champs	
Anthémis		Laiteron commun		Renouée des oiseaux	
Anthriscus		Lamier Amplexicaule		Renouée liseron	
Atriplex		Lamier pourpre		Renouée persicaire	
Bleuet		Lampsane		Sanve	
Capselle bourse à pasteur		Liseron des champs		Scabieuse des champs	
Carotte sauvage		Lychnis		Scandix	
Céraiste		Matricaire camomille		Séneçon	
Chardon des champs		Matricaire inodore		Sisymbre	
Chénopode		Mauve commune		Stellaire	
Colza		Mercuriale		Véronique de perse	
Coquelicot		Morelle		Véronique des champs	
Epilobe		Moutarde		Véronique feuilles de lierre	
Euphorbe		Myosotis			

POSITIONNEMENT:



Céréales de printemps:

 **Gaulois**
13 à 16 g/ha

 **Gaulois** 13 à 18 g/ha

Céréales d'hiver*:

 **Gaulois** 13 à 20 g/ha

GAULOIS est utilisable seul ou peut être associé à la plupart des anti-dicotylédones ou anti-graminées afin de compléter son spectre d'efficacité et limiter les risques d'apparition de résistance.

*: Après reprise de végétation

CULTURES SUIVANTES DANS LA ROTATION APRÈS UNE UTILISATION DE GAULOIS :

Été/Automne	Au printemps
Colza Céréales Pois Graminées Fourragères Féveroles Couverts de jachères	Pas de restriction

* Respecter un délai après l'application du produit de 60 jours pour implanter une nouvelle culture, sauf pour les cultures non destinées à l'alimentation humaine ou animale et celles pour lesquelles l'utilisation du metsulfuron-méthyl est autorisée, et, dans ce cas, la nouvelle culture ne doit pas être traitée avec un produit contenant du metsulfuron-méthyl.

SÉCURITÉ POUR L'UTILISATEUR ET L'ENVIRONNEMENT

GAULOIS® est équipé du système Protect'Dosage® développé et breveté par Rotam Agrochemical. Ce bouchon doseur unique assure à l'utilisateur une manipulation, précise et en toute sécurité du produit lors de la préparation de la bouillie de traitement.



TABLEAU DES USAGES ET DONNÉES RÉGLEMENTAIRES

N° AMM :

2120131

Composition :

250g/kg Metsulfuron - méthyl
+ 250 g/kg Tribénuron - méthyl

Formulation :

WG

Famille Chimique :

Sulfonylurées

Groupe HRAC :

2

Mode d'action :

Inhibition de l'ALS

DRE

6h

Classement:

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Attention, SGH08, SGH09



Usage	Cultures	Dose	Nb app	Stades d'applications	DAR (j)	ZNT aqua (m)	DVP (m)
Avoine*Désherbage	Avoine de printemps	16 g/ha	1	BBCH 12 à 19	F	5	NC
		18 g/ha	1	BBCH 20 à 39	F	5	NC
	Avoine d'hiver	20 g/ha	1	BBCH 20 – 39 (Après reprise de végétation)	F	5	NC
Blé*Désherbage	Blé de printemps	16 g/ha	1	BBCH 12 à 19	F	5	NC
		18 g/ha	1	BBCH 20 à 39	F	5	NC
	BTH, BD, Triticale, Epeautre	20 g/ha	1	BBCH 20 – 39 (Après reprise de végétation)	F	5	NC
Orge*Désherbage	Orge de printemps	16 g/ha	1	BBCH 12 à 19	F	5	NC
		18 g/ha	1	BBCH 20 à 39	F	5	NC
	Orge d'hiver	20 g/ha	1	BBCH 20 – 39 (Après reprise de végétation)	F	5	NC
Seigle*Désherbage	Seigle de printemps	16 g/ha	1	BBCH 12 à 19	F	5	NC
		18 g/ha	1	BBCH 20 à 39	F	5	NC
	Seigle d'hiver	20 g/ha	1	BBCH 20 – 39 (Après reprise de végétation)	F	5	NC

Spe 2 : Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45% pour les usages sur céréales d'hiver.

GAULOIS® AMM n°2120131. Avant toute utilisation, assurez vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi, se référer à l'étiquette du produit ou www.phytodata.com. Détenteur de l'AMM : ROTAM AGROCHEMICAL EUROPE LTD, Hamilton House, Mabledon Place London WC1H 9BB, Royaume-Uni. Responsable de la mise en marché : ALBAUGH TKI D.O.O. Grajski trg 21, SI-2327 Race, Slovénie